

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N° INFO12/2024

FOURNITURES DE MATÉRIELS ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES DIVERS

Date limite de réception des offres : 18/11/2024 à 17H00

Article 1 : OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché ayant pour objet la fourniture de matériels et accessoires informatiques.

Il est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction trois (3) fois, soit une durée totale ne pouvant excéder quatre (4) ans.

Article 2 : CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

1- Structure de la consultation

Les spécifications des prestations attendues sont décrites au Cahier des Clauses Particulières (CCP). Les candidats ne peuvent apporter aucun complément à ce document et ses annexes.

2- Modalités de passation du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée (MAPA) conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

La personne publique se réserve le droit de négocier avec les candidats, les conditions contractuelles et tarifaires qui seront soumises.

3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

4- Modifications de détail du dossier de consultation

L'ENSCI se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Article 3 : DOSSIER DE CONSULTATION REMIS AUX CANDIDATS

Les dossiers de consultation sont téléchargeables sur le site **PLACE PLATEFORME** :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Pour l'obtention de toutes précisions et renseignements techniques :

Vincent RIBES (ENSCI Les Ateliers)
Responsable du service informatique
Téléphone : 01 49 23 12 12
Mail : vincent.ribes@ensci.com

Pour l'obtention de renseignements administratifs :

William COMBEY (ENSCI Les Ateliers)
Juriste chargé de la commande publique
Téléphone : 06 81 54 60 21
Mail : william.combey@ensci.com

Article 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats fourniront un dossier de candidature et une offre commerciale.

Par mesure de prudence et afin de prévenir tout dysfonctionnement de l'outil de signature électronique de la plateforme PLACE, il est demandé aux candidats de réaliser une signature papier sur chacun des documents.

1- La partie portant sur la candidature comprend :

- ✓ Une lettre de candidature sur le modèle du formulaire DC1, complétée, datée et signée par le représentant du candidat,
- ✓ La déclaration du candidat sur le modèle du formulaire DC2, complétée, datée et signée par le représentant du candidat,
- ✓ En cas de sous-traitance, une déclaration de sous-traitance (une par sous-traitant) sur le modèle du formulaire DC4, complétée, datée et signée par le représentant du candidat,
- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société,
- ✓ Une fiche Siren,
- ✓ Un RIB avec IBAN,
- ✓ Le formulaire nouveau fournisseur de l'ENSCI à compléter,
- ✓ Une présentation de l'entreprise (date de création ; nombre de salariés ; etc.),
- ✓ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- ✓ L'acte d'engagement (AE) ATTRI1 complété, daté et signé par le représentant légal du candidat,
- ✓ Le cahier des clauses particulières (CCP) à accepter sans modification, datés et signés par le représentant légal du candidat,

- ✓ Les attestations d'assurance couvrant le champ des prestations demandées,
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, et les pièces mentionnées à l'article R.324-4 du code du travail.

2- La partie portant sur l'offre comprendra :

- ✓ La proposition commerciale détaillée du candidat,
- ✓ Le bordereau de prix unitaire (BPU) daté et signé,
- ✓ Le descriptif des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour la réalisation du marché,
- ✓ Une liste de références pour des prestations similaires à l'objet du marché et dans des établissements similaires à l'ENSCI,
- ✓ Tout document permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au :

18/11/2024 à 17H00

Les candidatures et offres devront être obligatoirement déposées sur la plateforme des achats de l'État « **PLACE** » avec signature électronique au plus tard aux dates et heures susmentionnées.

Article 5 : JUGEMENT DES PROPOSITIONS

1- Jugement des candidatures :

La commission d'ouverture des plis de l'ENSCI procédera à l'examen des candidatures sur la base des documents demandés.

La commission écartera toute candidature qui sera incomplète. En cas d'absence d'un document, elle se réserve le droit d'en faire la demande au candidat.

2- Jugement des offres :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

Concernant les critères permettant de juger de l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants énoncés ci-dessous avec leur pondération (exprimée en points).

La note finale sera exprimée sur 100 points. Les points étant répartis de la façon suivante :

A. Le prix noté sur 70 points

Une répartition des points sera faite entre les différents matériels listés dans le bordereau de prix annexé au cahier des charges.

Le prix sera évalué selon la formule suivante :

(Prix le moins disant / prix considéré étudié) x nombre de points

B- La valeur technique notée sur 30 points

Les 30 points sont répartis entre quatre (4) critères principaux, eux-mêmes composés de sous-critères d'analyse. Il s'agira des quatre (4) critères suivants :

- 1- Méthodologie de travail : 10 points
- 2- Gestion des livraisons : 10 points
- 3- Gestion de la relation client : 5 points
- 4- Qualité du mémoire technique : 5 points

La note finale de l'offre sera obtenue par addition des notes attribuées aux différents critères donnant un total sur 100 points.

Le système de notation sera le suivant et sera modulé en fonction du nombre de points attribués et du critère considéré :

- 0 = réponse inadaptée
- 3 = réponse insuffisante
- 5 = réponse adaptée
- 8 = bonne réponse
- 10 = excellente réponse

En cas d'égalité entre les candidats dans la note globale, le candidat retenu sera celui dont la notation du critère prix est la plus élevée.

En cas de parfaite égalité sur tous les critères, lorsque la note obtenue à chacun des critères ne permet pas de faire la différence entre deux candidats, le candidat retenu sera celui dont la réponse est parvenue à l'Ensci en premier (horodatage de la plateforme faisant foi).

Article 6 : COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire est : l'agent comptable de l'ENSCI, Monsieur Hervé Mencé, situé au 48 rue Saint Sabin 75011 Paris.